

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

Association de préfiguration R³ (Réseau de Réemploi des deux Rives) - Soutien de la Communauté Urbaine au plan d'actions 2013 - Convention - Décision - Subvention

Monsieur FELTESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte

La problématique de la collecte et du traitement des déchets encombrants sur le territoire de la rive droite a été posée il y a deux ans par les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux et les citoyens. En rapport avec les modes de consommation des ménages et le constat de fortes disparités entre les modes de collecte de déchets proposés, il a été constaté que le recyclage des déchets encombrants (meubles, ferrailles, ...) était trop peu structuré sur l'agglomération pour apporter une véritable réponse à un besoin de réemploi.

La réponse proposée aujourd'hui est économique, et passe par un processus d'innovation en termes social et environnemental.

En effet, en 2012, la CUB et Domofrance, par ailleurs partenaires des ressourceries du territoire et notamment celle de Cenon Palmer, ont formulé une commande à ATIS – La Fabrique à Initiatives (structure d'appui à l'innovation sociale sur le territoire girondin) d'étude d'opportunité sur la création d'une filière locale conjuguant la collecte et la valorisation des déchets encombrants sur la rive droite, en lien avec la création de lien social dans les quartiers d'habitat collectif.

Cette étude, cofinancée par la collectivité et le bailleur social, a prouvé au cours de l'année 2012 qu'il existait une réelle opportunité de création d'une filière économique liée aux encombrants sur la rive droite, notamment parce que le parc d'habitat collectif des bailleurs sociaux girondins est très conséquent sur ce territoire, et de ce fait le gisement de déchets encombrants générés est important en volume.

Il a ainsi été proposé d'explorer plus avant ce gisement, et d'opérer une étude de faisabilité du projet baptisé R³ (Réseau de Réemploi de la Rive droite), au regard des acteurs mobilisables sur ce projet (régies de quartier, bailleurs sociaux, collectivités publiques, ...), et au regard de la possibilité d'installation d'une activité économique viable sur le traitement des encombrants sur la rive droite, bénéficiant à des personnes en difficultés socio-économiques ou éloignées de l'emploi, ainsi qu'aux habitants de la rive droite.

L'étude de ce projet offre aussi l'opportunité de s'inscrire dans les objectifs de réduction des déchets inscrits dans le Grenelle 1 de l'environnement (qui vise à réduire de 7% la part des ordures ménagères et assimilées sur les 5 prochaines années) et pour lequel la CUB a signé en 2011 un accord cadre de partenariat avec l'ADEME en vue de la mise en œuvre d'un Programme local de prévention des déchets.

Objectifs de la structure en 2013

R³ (Réseau de Réemploi des deux Rives) est une action de mutualisation permettant la mise en place d'une gestion raisonnée des encombrants à l'échelle des quartiers prioritaires de la rive droite de Bordeaux via des activités de type « recyclerie ».

En complément de la plus-value environnementale, la gestion territorialisée de l'activité de collecte/réemploi/revalorisation de ces encombrants a vocation à dynamiser l'emploi et le lien social au sein des quartiers. L'association de préfiguration est constituée de la CUB, des Régies de quartiers de Bacalan, de Cenon et de Lormont ainsi que du bailleur social Domofrance et de l'association ATIS- La Fabrique à Initiatives. Pour mener à bien cette mission, l'appui de la CUB est sollicité pour le fonctionnement sur cette phase de lancement tant au niveau de la politique de soutien à l'ESS que de la politique en faveur de la réduction des déchets.

Cette aide permettra d'engager l'activité et l'installation dans un hangar mutualisé avec Elise Atlantique (structure spécialisée dans le tri et sur-tri du papier) et l'Entreprise d'Insertion de la Régie de quartier de Cenon dans un premier temps. A terme, R³ souhaite travailler avec les services communautaires à l'aménagement d'un pôle de coopération dédié aux activités de réemploi.

Le territoire d'intervention de la structure sera une partie de la rive droite de la CUB, à savoir les communes de Lormont, Cenon, Floirac, Bassens et Bordeaux.

R³ est construit sur un modèle gagnant-gagnant. Les bénéficiaires de ce projet sont ainsi l'ensemble des parties prenantes :

- Les bailleurs sociaux, car ce projet est une réponse à haute valeur ajoutée dans le défi que constitue aujourd'hui la gestion et le traitement des déchets encombrants, cela d'autant plus qu'un réel besoin de cette gestion de déchets spécifiques existe dans les grands ensembles collectifs.
- Les habitants du territoire couvert par R³, car le projet prévoit la création d'ateliers participatifs avec les habitants, ainsi que l'ouverture de boutiques pour les produits finaux de la structure, réels lieux d'échanges et vecteurs de lien social. En termes quantitatifs, R³ est voué à couvrir un territoire d'habitation équivalent à 12 000 logements sociaux (dans le GPV).
- Les Régies de Quartier parties prenantes du projet, dont le projet de co-construction d'un pôle de mutualisation de cette dimension est une première en France, qui assureront la partie de sous-traitance du projet sur leurs territoires de compétence, et pourront développer leurs activités dans un cadre sécurisé à travers la gouvernance de la structure.
- Les collectivités publiques (et notamment la CUB), sur 2 aspects :

- La CUB souhaite voir émerger sur le territoire métropolitain un véritable pôle de l'économie sociale et solidaire, qui est voué à se structurer à horizon 2015 sur le bassin d'emploi de la rive droite, autour d'entreprises et d'associations qui s'engagent à mutualiser leurs ressources (ELISE Atlantique, Le Relais et R³ seront les pièces maîtresses de ce pôle de mutualisation).
- R³ est construit autour d'une logique de création d'emplois, à savoir des emplois classiques (CDD/CDI) mais aussi des emplois en insertion (CUI-CAE, CDDI, ...). Aujourd'hui, la structure n'emploie qu'un seul salarié, qui est le coordonnateur du montage R³, mais sur l'année 2013, il est envisagé la création d'emplois dans la structure, avec 9 ETP (2.5 ETP consacrés au management et au développement, 6.5 ETP consacrés à la production).
- La CUB souhaite soutenir les activités de réemploi dans le cadre de son Programme local de prévention des déchets (PLPD). En effet, le développement des activités de réemploi constitue un vecteur de réduction des déchets mais permet également de sensibiliser le public sur les démarches liées à la réutilisation et à la réparation des objets du quotidien.

La mise en œuvre de ce projet devrait se dérouler selon le calendrier suivant :

- septembre 2013 : signature des premières conventions de collecte d'encombrants sur les quartiers d'expérimentation : Lormont, Cenon et Bordeaux Nord,
- octobre 2013 - juin 2014 : mise en œuvre du programme de collecte, expérimentation sur le réemploi sur 25% du territoire soit environ 3000 logements
- 2014-2016 : montée en puissance de l'activité sur le territoire pour atteindre 100% de l'activité.

Un projet en lien avec la politique de soutien de la CUB en faveur de l'économie sociale et solidaire

La Communauté Urbaine de Bordeaux souhaite coordonner son soutien aux structures de l'ESS en les aidant à se structurer sur le territoire, via notamment des aides au développement et à la pérennisation, une hybridation des ressources financières, et la mutualisation de leurs ressources dans une démarche coopérative.

Ainsi, la dynamique coopérative, qui se retrouve pleinement dans l'association de préfiguration R³ grâce à son objectif de devenir une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), est en train de s'enclencher sur la rive droite, et de créer les conditions de vie d'une filière du réemploi entre des professionnels aussi bien sous statut d'entreprises que d'associations.

Au demeurant, la Communauté Urbaine se propose d'intervenir en faveur de ce projet structurant pour l'agglomération dans le domaine du réemploi, en participant au fonctionnement de l'association de préfiguration R³ en 2013 avec un volet consacré au développement des pôles territoriaux de l'ESS, et au développement des logiques de mutualisation de ressources entre les parties prenantes productives de ce projet.

Un projet en lien avec le Programme Local de Prévention des Déchets de la CUB

Une des actions du PLPD concerne le développement du réemploi des meubles et Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et des textiles sur le territoire communautaire en créant des recycleries et en soutenant les activités de réemploi comme le projet R3.

La mise en place de la recyclerie R3 présente plusieurs avantages en lien avec les objectifs du PLPD :

- une valorisation optimisée des encombrants puisque la recyclerie sera basée sur 2 activités : la réparation et la revente à bas prix en boutiques, ainsi que le démantèlement et la valorisation matière pour les objets et mobiliers ne pouvant être revendus,
- une réduction du volume de déchets à enfouir et incinérer en donnant une deuxième vie aux objets: en activité pleine, l'activité R³ permettra de collecter 2000 tonnes d'encombrants par an avec pour ambition d'atteindre 20 à 25% d'objets réemployables,
- la sensibilisation du public à une consommation plus respectueuse de l'environnement sur un grand territoire (rive droite) : à terme 12 000 logements devraient être concernés.

Budget prévisionnel de l'association de préfiguration R³

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Achats	15 000	Ventes de produits finis	41 511
Services extérieurs	61 337	Subventions d'exploitation	
Autres services extérieurs	15 500	Région	15 000
Charges de personnel	56 654	CUB – Soutien à l'ESS	10 000
Dotations aux amortissements	5 500	CUB – Direction Collecte et Traitement des Déchets	17 400
Excédent	1	Communes	6 500
		Fondation ESH	35 000
		Domofrance	13 000
		Autres produits de gestion	10 081
		Reprises sur amortissements	5 500
TOTAL	153 991	TOTAL	153 991

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Programme Local de Prévention des Déchets de la CUB

VU le Schéma Métropolitain de Développement Economique et la politique communautaire en matière de soutien à l'économie sociale et solidaire

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le projet R³ est un projet à forte valeur ajoutée pour la CUB en lien éminent avec sa politique en faveur de l'économie sociale et solidaire et sa politique en faveur de la prévention des déchets, et qu'à ce titre une aide communautaire peut lui être octroyée

DECIDE

Article 1 : l'attribution d'une subvention de 27 400 € à l'Association de préfiguration R³ au titre de l'année 2013 pour son plan de développement (10 000 € en provenance de l'aide aux structures de l'ESS, 17 400 € en provenance du règlement d'attribution des aides du Programme Local de Prévention des Déchets)

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative aux modalités de règlement de la subvention communautaire

Article 3 : le montant de la subvention sera imputé sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 67, article 6745, fonction 901, CRB BD00 (aide au titre de l'ESS) et sur le budget annexe déchets ménagers de l'exercice en cours, chapitre 67, article 6745, CRB TF00 (aide au titre du PLPD).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
Le Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 OCTOBRE 2013

PUBLIÉ LE : 14 OCTOBRE 2013

M. VINCENT FELTESSE